

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° 005-2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 avril 2026 à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Limay, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur NEDJAR Djamel Président du CCAS.

Présents : Monsieur NEDJAR Djamel, Madame BOULET Isabelle, Madame EL HAJOUI Rachida, Madame SARRAZIN Muriel, Madame JUMEL Maria, Monsieur MAILLARD François, Monsieur RUBANY Jean-Marc, Madame MAICHOUF Ahlam, Madame DARMOCHOD Yolande, Madame BRAMS Joëlle, Madame BAPTISTE Monique, Madame SCHEYDER Mireille, Monsieur CHAHROKNI Nosrat, Madame CIPRIANI Fatima.

Excusés : Madame MACKOWIAK Ghyslaine, Madame LE PORT Michèle et Monsieur JEGOU Serge.

Mise en place d'une commission consultative : « Comité Seniors »

Il est exposé que l'article 24 du règlement intérieur, prévoit la possibilité de créer des commissions consultatives décentralisées et élargies aux habitants et dans ce cadre, de mettre en place un « Comité Seniors » interne au CCAS. Ceci, afin de répondre aux orientations politiques, de décharger les membres du Conseil d'Administration du CCAS des questions simples sur la politique des seniors et d'associer les personnalités locales dans une dynamique de construction.

Celui-ci aura **un rôle consultatif** auquel on associera des personnes et des organismes extérieurs au CCAS. Il sera ouvert aux bonnes volontés dans l'esprit d'un groupe de travail.

Ce « Comité Seniors » sera chargé d'effectuer uniquement des propositions qui seront soumises au Conseil d'Administration pour validation.

Les sujets abordés pourront traiter entre autres :

- du programme des animations proposées au seniors (sorties, animations, ateliers...) suivant les directives du CA,
- du banquet, du goûter, semaine bleue, colis de fin d'année ... si cela est acté et suivant les directives du CA.

Ce Comité Seniors pourra se réunir autant que nécessaire en fonction des sujets à traiter.

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration proposera des membres pour constituer ce Comité Seniors.

Le Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- D'approuver la création d'une commission consultative « Comité Seniors » tel qu'elle a été présentée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Président du CCAS,

Djamel NEDJAR.



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès du C. C. A. S., étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le : 16/04/2026
Et Publication ou notification
Du : 16/04/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération sur la mise en place d'une commission consultative comité seniors

Date de transmission de l'acte : 16/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 16/04/2026

Numéro de l'acte : DELIB005-2026 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-267801025-20260416-DELIB005-2026-DE

Date de décision : 16/04/2026

Acte transmis par : Corinne LELONG

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées